

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE PERMIS

Veuillez suivre chacune des dix (10) étapes du présent formulaire;
 Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape dix (10);
 Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment (25\$);
 Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Nom de la rue	
Numéro de lot ou numéro civique (adresse)	

2 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU ENTREPRENEUR DES TRAVAUX

Nom complet		
Adresse complète		
No. Téléphone	() -	() -
Adresse courriel	(la façon la plus efficace pour communiquer avec vous)	

3 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom		
Adresse complète		
No. Téléphone	() -	() -
No. RBQ (entrepreneur)		

4 DÉTAIL DE LA PISCINE

Pour toute piscine ayant une hauteur de paroi inférieure à 1.2 m. (4 pi) elle devra obligatoirement entourée d'une clôture respectant les normes ci-dessous	Hauteur de la piscine	
	Diamètre de la piscine	

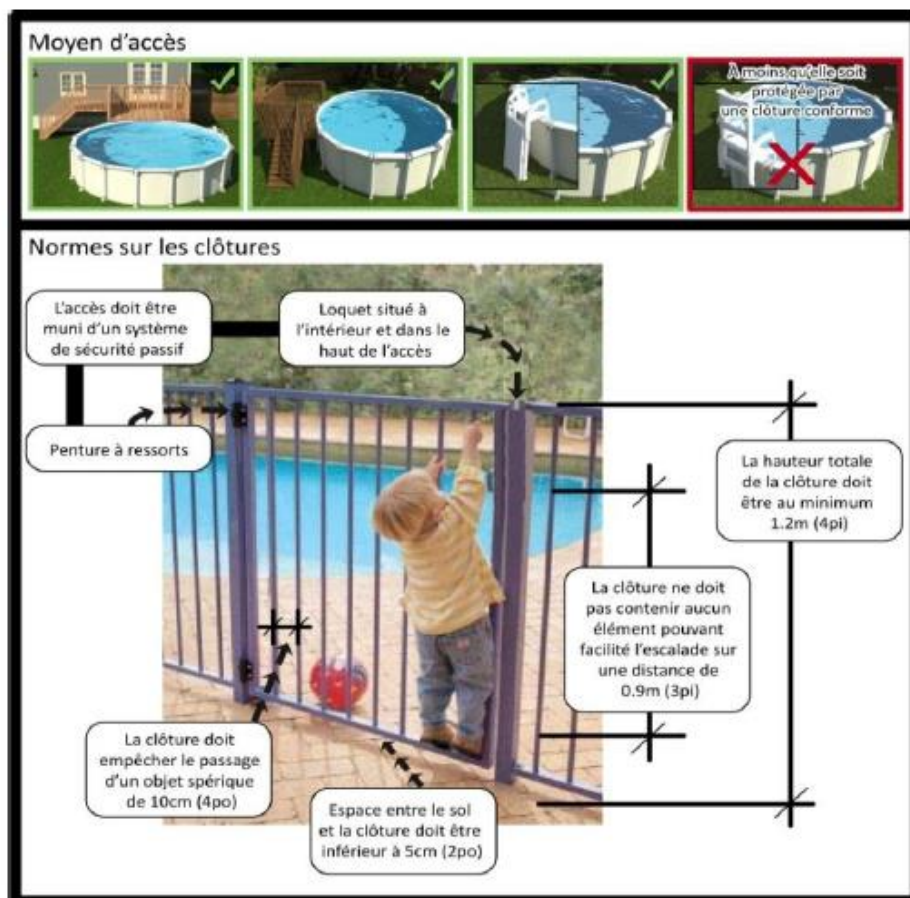
Vous devez obligatoirement avoir une des options ci-dessous pour que votre piscine hors-terre soit conforme aux exigences du règlement numéro 07-2012, concernant les piscines résidentielles

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1. Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement | <input type="checkbox"/> |
| 2. Une échelle protégée par une clôture (conforme aux dispositions ci-dessous) Une plateforme protégée par une clôture (conforme aux dispositions ci-dessous) | <input type="checkbox"/> |
| 3. Une plateforme protégée par une clôture (conforme aux dispositions ci-dessous) | <input type="checkbox"/> |
| 4. Une terrasse rattachée ou isolée aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une clôture (conforme aux dispositions ci-dessous) | <input type="checkbox"/> |

Normes sur les clôtures pour les piscines

Pour tous les moyens d'accès, sauf l'échelle munie d'une portière de sécurité, la clôture doit être conforme aux exigences suivantes :

La terrasse doit être au minimum à 1,5 m (5 pi) des lignes de lots	Distance des lignes de lots	
	Dimension de la terrasse	
La clôture est à une hauteur de 1.2 m (4 pi)	Hauteur de votre clôture	
La clôture est conçue pour empêcher un objet sphérique 10 cm (4 po) de passer	Distance entre les barreaux	
La clôture ne comporte sur une distance d'au moins 90 cm (3 pi) aucun élément de fixation	Distance sans élément de fixation	
L'accès est muni d'une porte qui se ferme et se verrou automatiquement (le loquet doit être situé à l'intérieur et dans le haut et la porte doit se refermer sans intervention manuelle)	Accès munis d'un loquet et de penture à ressort conforme ?	
Matériel de construction de la clôture		



6 NORMES D'IMPLANTATION

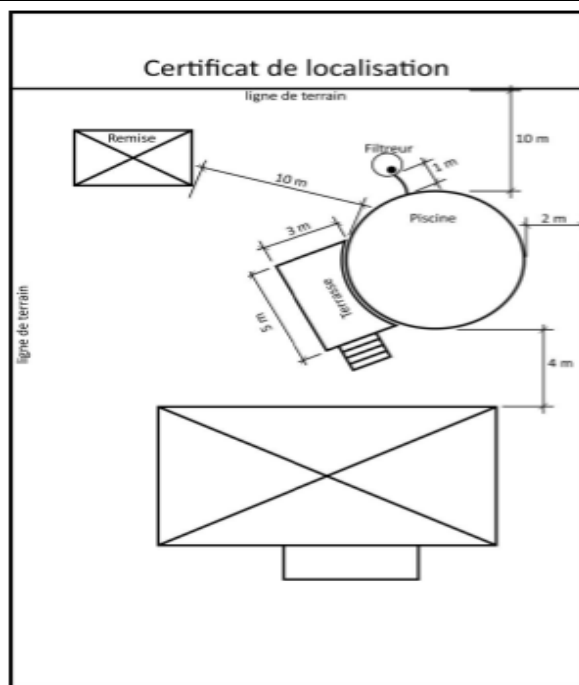
Implantation

IMPORTANT : Pour cette section, vous devez fournir une copie de votre certificat de localisation avec un croquis de l'implantation de votre piscine avec les distances ci-dessous représentés (voir exemple à la fin du formulaire) ou un plan de votre terrain à l'échelle avec les distances demandées

La piscine et le bâtiment principal : 1.5 m (5 pi)	Distance avec le bâtiment principal :	
La piscine avec un bâtiment accessoire : 1.5 m (5 pi)	Distance avec bâtiment accessoire :	
La piscine avec les lignes de lot : 1.5 m (5 pi)	Distance piscine avec ligne de lot arrière :	
	Distance piscine avec ligne de lot latérale :	
Le filtreur et/ou tout appareil composant le système de chauffage doivent être situés à plus de 1 m (3 pieds 3 pouces) de la piscine	Distance du filtreur avec la piscine :	
Contraintes supplémentaires		
Terrain de coin : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue, la piscine doit se trouver à l'extérieur de la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement Veuillez communiquer avec nous pour avoir la marge minimale	Terrain de coin	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Cours d'eau à proximité : la piscine doit se trouver		

à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation ou communiquez avec nous	Cours d'eau <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Servitude d'utilité publique : vous devez implanter votre piscine à l'extérieur de la servitude	Servitude <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fils électrique : Veuillez communiquer avec Hydro Québec pour avoir leur norme ou vous pouvez aller sur le site internet pour avoir les normes concernant les fils électriques : www.hydro-quebec.com	Fils électrique <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

7 EXEMPLE D'IMPLANTATION



8 ÉCHÉANCE ET COUT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux		Date de la fin des travaux	
Valeur des travaux	Le nom de l'installateur		

9 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

	Réservé à la réception
SI NÉCESSAIRE Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (autorisation) du propriétaire actuel	<input type="checkbox"/>
OBLIGATOIRE Un plan montrant la localisation et les distances énumérées au point six (6).	<input type="checkbox"/>

10 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis

Plan peut être fait à l'échelle sur cette feuille